



Entre **le 9 septembre** et **le 14 septembre 2020** vous devez vous inscrire à partir du portail étudiante-s <u>myunifr.ch</u> (Rubrique : « Etudes ») aux cours que vous suivrez. Cette inscription a deux objectifs : d'une part la traçabilité et d'autre part la répartition dans les groupes d'exercices.

Lorsque vous vous inscrivez à un cours, soyez attentifs / attentives à ce que cette inscription ne compte pas comme une inscription aux examens. Vous devrez vous inscrire en temps voulu aux examens auxquels vous souhaitez vous présenter (voir <u>la liste des dates importantes 2021</u>).

Veuillez procéder comme suit :

1. Trouver le cours

Enregistrez-vous sur le portail myunifr.ch. Sélectionnez sous la rubrique ETUDES -> Cours.



FACULTÉ DE DROIT

Vérifiez à ce que la voie d'études correcte s'affiche et cliquez sur «S'inscrire aux cours».

2. Choisir le cours

Vérifiez que le semestre soit bien le semestre d'automne 2020 (SA-2020) et sélectionnez ensuite *Cours* sous **Type de cours**.



La liste de tous les cours de votre voie d'études apparaît. Veuillez cliquer sur "S'inscrire" à côté du cours que vous souhaitez suivre.



Les étudiant-e-s de Master et de MALS : Lorsque le cours est proposé pour plusieurs modules dans votre plan d'études, veuillez choisir le module qui convient :

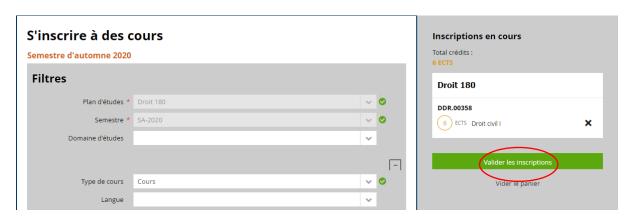


Les étudiant-e-s de Bachelor of Law qui passent leurs examens de IUR III lors de la session d'examens 3/2020 doivent également s'inscrire au Master anticipé afin de pouvoir s'inscrire aux cours du programme de Master. Dès que le Décanat aura validé l'inscription au Master anticipé, l'inscription aux cours de Master sera possible. Vérifiez sous ETUDES -> Cours que la voie d'études soit bien Master of Law.

Les étudiant-e-s de Bachelor of Law qui ne passent pas encore leurs examens de IUR III mais qui désirent s'inscrire au cours *Einführung in die deutsche/französische Fachsprache* ou *Introduction à la langue juridique française/allemande* doivent procéder de la même façon : Après avoir terminé l'inscription aux cours de Bachelor, il faut s'inscrire en <u>Master anticipé</u>. Ensuite, il faut choisir sous *ETUDES* -> *Cours* **Master of Law** comme voie d'études afin que les cours de Master s'affichent et s'inscrire pour le cours choisi.

3. Valider l'inscription

Pour terminer, confirmez votre inscription/vos inscriptions en cliquant sur « Valider les inscriptions ».



À la suite de la validation, vous allez recevoir un e-mail de confirmation de l'enregistrement de vos inscriptions aux cours. Celui sera envoyé à votre adresse e-mail @unifr.ch.

Attention : en validant votre inscription au cours vous n'êtes **pas** inscrit-e automatiquement aux examens.

4. Se désinscrire / changer de cours

Si après le 14 septembre vous ne participez pas à un cours auquel vous vous êtes inscrit-e dans myunifr.ch, vous devez annuler votre inscription à ce cours.

Cliquez sur « Se désinscrire » à côté du cours respectif.



Si à la place vous suivez un autre cours, inscrivez-vous **au plus tard jusqu'au 16 octobre 2020** à ce cours dans <u>myunifr.ch</u>.